

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2022 à 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - DUPORTAIL Christine – LABOURY Jean-Claude – ELIET Claire – CROUZET Vincent - BETTON Caroline - BOUVET Tanguy - GBEULAZIDJE Marie-Christine - GUAY André - GOUY Damien - HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc –

Excusés : CAILLET Carmen (pouvoir à Christine DUPORTAIL) - DESBOS Thierry (pouvoir à Tanguy BOUVET)

Absent : CHAUVIN Jean-Paul

Secrétaire de séance : ELIET Claire

M. le Maire invite Damien Gouy à relire la « charte de l'élu », signé par l'ensemble des conseillers municipaux suite aux élections en 2020. Il rappelle aux élus de l'opposition l'importance de cette ligne de conduite notamment en termes d'honnêteté et de respect vis-à-vis des autres élus, que ce soit dans leur tribune du bulletin municipal ou sur leur page Facebook, et en terme d'assiduité au Conseil municipal.

1-LANCEMENT ETUDE ET MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA CHAPELLE DU COUVENT ; MISE EN PLACE D'UN COMITE DE SUIVI DE PROJET

Mr Vincent Crouzet prend la parole pour rappeler que cet appel d'offre est en procédure adaptée, le projet est accompagné par le CAUE : il s'agit de recruter un bureau d'étude avec architecte, scénographe, acousticien pour l'étude dans un 1^{er} temps puis la maîtrise d'œuvre en 2^{ème} temps. Les candidatures seront ouvertes du 29 juillet jusqu'au 1^{er} septembre. On retiendra 3 candidats qui seront auditionnés le 22 septembre.

Mise en place d'un comité de projet : Yann Eyssautier, Christine Duportail, Jean-Claude Laboury, Vincent Crouzet, Claire Eliet, André Guay, Jean-Luc Reynaud.

2-COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : CLECT

Les documents relatifs à ce sujet ont été transmis en amont du conseil.

Musique : Dorénavant, Arche Agglo prendra en charge l'école de musique de Colombier le Vieux, la somme qui incombait à la commune 5333€ ne sera plus versée à l'école de musique mais sera directement déduit de ce que nous doit l'Agglo.

Sport : Tous les équipements sportifs retournent dans le giron des communes dont les 2 gymnases de St Félicien et de Marges. Arche Agglo reversera à la commune de St Félicien chaque année la somme de 26432€ pour le fonctionnement et 24360€ pour l'investissement.

Monsieur le Maire appelle au vote

Vote : 12 pour – 2 abstentions

3-GYMNASSE

Une convention entre la commune de St Félicien et les 5 communes voisines quia avaient participé au financement du gymnase sera votée au prochain conseil pour tenir compte des quelques modifications que les communes pourraient apporter.

La commune d'Arlebosc est un cas particulier, elle veut faire partie de cette convention mais elle n'a pas participé à son investissement. Elle est d'accord pour verser à St Félicien la même part que Pailharès à l'époque de l'investissement soit 16268,84€.

Mr le Maire demande s'il y a des questions concernant ce sujet et propose d'envoyer par mail les propositions de modifications pour avis avant la réunion des maires.

4-MAISON NATAF

Mr le Maire transmet le document fourni par Arche Agglo concernant la possibilité de créer un ascenseur dans le bâtiment (avec des travaux entre la MFS et la cage d'escalier actuelle) qui distribuerait les différents niveaux de la maison mise à disposition d'Arche Agglo sur la Place de l'Eglise. La maison Nataf avait été acquise pour prévoir la construction d'un ascenseur. Celui-ci serait obligé de dépasser le toit actuel (Problème avec l'ABF au vu de sa proximité immédiate de l'église). Discussion sur l'avenir de la maison Nataf : démolition pour avoir un accès direct de la Place de l'Eglise au parc des enfants ou mise en vente avec possibilité de vendre une partie du terrain à l'arrière de la maison pour lui donner une valeur et permettre à une famille de s'installer.

Groupe de travail pour envisager son avenir : Jean-Claude Laboury, Claire Eliet, Tanguy Bouvet, André Guay, Sonia Huguet.

5-PROGRAMME VOIRIE

Mr Laboury prend la parole : La commission s'est réunie le 25 mai 2022 et le budget prévu est 100000€.

1) **Prévisions :**

- Voie communale de Girenton (prévue en 2021) = 28369.20€
- Rue du Pont Vieux (prévue depuis plus de 3 ans) : fraisage + enrobé = 20329.38€
- Route de Pojot : entre les limites de Bozas et Arlebosc : grave émulsion + bicouche = 15270€
- Report de la route de Nozières pour 2023 (budget)
- Route de la Gaye : virage Granget très dangereux : 2 devis ont été demandés :
 - o Astier = 9366€
 - o Boisset TP = 11392.56€

➔ Choix du devis d'Astier : les 150 m3 de déblais seront utilisés pour agrandir le début du chemin de la Mâtre
- Clavière : route de Nozières : début de la piste forestière : lors des orages, l'eau qui descend de la piste traverse la voie communale de Nozières et descend sur Clavière : pas de fossé sur plus de 100m + retracer le fossé d'environ 110m. 2 devis ont été demandés :
 - o Astier = 2613.36€ TTC
 - o Boisset TP = 4570€ TTC

➔ Choix du devis d'Astier
- On prévoit 5000€ d'émulsion de bitume pour l'emploi en régie
- Accès des pompiers : Hervé Chesnel s'en occupe.
Devis Astier = 19019€ mais on attend le 2^{ème} devis
Mr le Maire rappelle l'importance de réaliser cet accès au plus vite, l'ouverture de la caserne étant prévu pour octobre 2022
➔ Autorisation donnée à M. le Maire de signer le devis moins disant (2/3 semaines). On attend le feu vert du département. Les essais ont été fait avec les différents véhicules utilisés. Chantier de 2/3 semaines.

Ces propositions sont mises au vote

Vote : 14 pour

2) Devis de signalisation :

Il manque des panneaux de police, des panneaux directionnels sont très abimés et les panneaux temporaires utilisés par les employés ne sont plus normalisés. Mr Laboury a consulté 3 entreprises :

- Ets Signature : devis global = 4653.77€
- Ets Giraud : devis détaillé = 4217€ → Devis validé
- Ets Virage : pas de réponse

3) Schéma Communal Défense Incendie :

C'est une obligation pour les communes de faire son Schéma Communal de Défense extérieure contre l'Incendie. Le syndicat Cance-Doux propose d'aider les communes à le faire par l'intermédiaire d'une convention : Groupement de commande. Etude à faire par un bureau d'étude qui serait simplifiée parce que le syndicat possède 80% des éléments. Le syndicat prendrait aussi une partie de la facture. A budgétiser en 2023. (4 à 6000€ par commune).

Le choix de rejoindre le groupement de commune est soumis au vote

Vote : 14 pour

4) Marquage au sol :

Une 1^{ère} partie du marquage a été effectuée dans le centre bourg par l'entreprise Marquage MAS pour les places bleues et les passages piétons. A été ajouté les places réservées à l'école privée au horaires de départ et d'arrivées des enfants.

Une 2^{ème} tranche sera prévue en septembre.

5) Chantier Grande Rue :

Tous les regards rouillés de la Grande Rue seront repris début juillet.

6- LOCATION D'UN GARAGE

Mr le Maire prend la parole : La SAMOV a un besoin urgent d'un lieu de stockage. Il leur a été proposé un garage de 25 m² sous la salle des fêtes. Location au même prix que les garages Campaner : 2.5€/m². Cette proposition est soumise au vote.

Vote : 14 pour

7- CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Besoin de créer 2 emplois permanents à l'école pour du personnel dont on ne peut plus renouveler les CDD :

- Christine Farre qui travaille à la cantine et fait le ménage le soir des classes des cycles 2 et cycles 3 et qui est en poste depuis 1 an1/2.
- Isabelle Osternaud qui travaille à la cantine et assure la garderie du soir et un peu de ménage et qui est là depuis 2019.

Le centre de gestion a été consulté : ces emplois permanents sont valables 6 ans mais il faut décompter le temps en CDD de l'employé.

Pour ce qui est de Marion Duhaldeborde qui travaillait dans la classe des maternelles, à la cantine et au ménage en contrat aidé, la proposition est de l'employer en CDD annualisé pour l'année scolaire prochaine.

Mr le Maire appelle au vote

Vote : 14 Pour

8- SUBVENTION CLASSES DE DECOUVERTES

Reversement de l'aide du Conseil Départemental : 1176€ pour chacune des écoles.

Vote : 14 Pour

9- FRAIS SCOLAIRES

Mme Christine Duportail prend la parole : Comme chaque année a été calculée la participation de la commune pour les frais de fonctionnement de l'école publique afin de verser la même somme à l'école privée au prorata de la surface et du nombre d'enfants.

Par enfant : 674.10€ ; Ce forfait est multiplié par le nombre d'enfants de l'école privée habitant la commune : 42 enfants. La commune a déjà réglé l'éveil musical pour l'école privée, le forfait est donc de 649.44€ par enfant soit 27276.46€.

Les communes extérieures nous reversent le forfait au prorata du nombre d'enfant :

- Bozas : 5
- Vaudevant : 3
- Lalouvesc : 1
- Pailharès : 11
- St Victor : 8

Soit 21009€

Ces montants sont soumis au vote

Vote : 14 Pour

10- NOM DE L'ECOLE PUBLIQUE

Démarche de choix du nom de l'école publique : Les parents ont été sollicités pour faire des propositions. L'équipe enseignante en a choisi 4 :

- Michèle Bernard
- Marie-Aude Murail
- Claude Ponti

- Joann Sfar

Il est demandé au conseil municipal de donner un ordre pour ensuite interroger la personne afin d'avoir son accord. Un document a été envoyé à l'ensemble du conseil pour donner des informations sur ces personnes. Ordre choisi :

- 1- Claude Ponti
- 2- Michèle Bernard
- 3- Joann Sfar
- 4- Marie-Aude Murail

Vote : 12 Pour – 2 abstentions

11- DIA

Vente du 12 rue Charles Forot (immeuble AXA) au profit de M. et Mme Buisson pour 98000€.
DIA soumise au vote

Vote : 14 Pour

12- STATION SERVICE

Un devis de 3828€ a été ajouté au précédent devis signé en 2021 de plus de 10000€ pour mettre au norme le cadran afin de permettre la lecture des badges.

13- CHOIX DU MODE DE PUBLICITE POUR LES DELIBERATIONS

Affichage dans le hall de la mairie.

PV formalisé à partir du 1^{er} juillet pour les comptes rendus du conseil municipal.

Vote : 14 Pour

14- QUESTIONS DIVERSES

- I. Camping : La commune est déboutée, elle s'est donc tournée vers le Conseil d'Etat. Une proposition de médiation est faite par le Tribunal de Lyon suite au nouveau référé à l'encontre de la commune de St Félicien par le Domaine de Pierrageais mettant en cause la délibération du 10 mai 2022. M. le Maire rappelle qu'une médiation a déjà été faite avec M. Bonnard, mais elle n'a pas abouti. Les autres procédures se poursuivraient. C'est une démarche qui prend du temps et qui coûte de l'argent.

M. le Maire soumet au vote cette proposition du tribunal

Vote : 14 Pour

- II. M. Crouzet a sollicité le SDE pour faire un audit des bâtiments communaux afin de réduire la facture énergétique. Il faut renouveler notre partenariat avec le SDE (CM de juillet). Une réunion est prévue le 20 septembre pour étudier nos possibilités d'économie d'énergie.
- III. Ecole : 80 enfants : l'ouverture d'une 4^{ème} classe est en bonne voie. Réponse à la fin du mois de juin.
- IV. La Cure : ce bâtiment servira à partir de janvier prochain pour l'installation des 4 médecins en attendant la MSP. Il faut prévoir une mise aux normes électriques qui seraient d'environ 10000€. Les médecins prennent en charge l'isolation phonique.
- V. Ardéchoise : Plus de 10000 participants.

Soirée de clôture offerte par Bernard Vallée. Une rencontre est prévue avec le foyer des jeunes le 7 juillet pour étudier une autre organisation pour l'année prochaine.
- VI. Fête des pompiers : concours de pétanque. Lot d'Arche Agglo : 2 inscriptions à l'Ardéchoise.

Proposition de M. le Maire d'offrir en lot 1 inscription à l'Ardéchoise (65€)
- VII. Il va y avoir une enquête sur les commerces de St Félicien et sur les clients. Elle est proposée par Arche Agglo en lien avec la revitalisation du centre bourg.
- VIII. Du 4 au 8 juillet : chantier participatif avec l'Atelier Bivouac
- IX. Remerciement pour les 4 dimanches d'élection aux élus et aux secrétaires.